

## PIC insertion : « Indispensable pour financer à nouveau la formation dans l'IAE » (Thierry DEZ, Uniformation)

FOR - Paris - mercredi 18 avril 2018 - Actualité n° 118200

« Depuis le 01/01/2018, nous n'avons plus d'aide pour continuer la prise en charge des formations des structures de l'IAE qui s'occupent de personnes très éloignées de l'emploi ayant besoin d'un accompagnement social et formatif lourd (ateliers et chantiers d'insertion, régies de quartier) », indique à News Tank [Thierry Dez](#), directeur général de l'Opcra Uniformation (économie sociale, habitat social, protection sociale).

- Pour [Uniformation](#), le montant annuel de la collecte des contributions « formation » de ces structures s'élève à « quelque 8 millions d'euros, alors que nous dépensons pour la formation de leurs salariés entre 23 et 27 millions d'euros par an depuis 2014 », précise Thierry Dez.
- Jusque-là, l'Opcra trouvait les ressources nécessaires « dans les fonds mutualisés au titre du plan de formation et de la professionnalisation, apportés par l'ensemble des secteurs adhérents à Uniformation ». Mais la réforme de 2014 a « considérablement réduit ces fonds mutualisés (...). Nous sommes parvenus à trouver 13 millions d'euros pour 2018. Malheureusement, cette somme est déjà quasiment consommée ».
- Pour Thierry Dez, la première solution pourrait venir du « volet insertion du PIC qui est en cours de déploiement sous la forme d'un Adec doté de 20 millions d'euros en 2018 ».
- Mais la solution pérenne réside, selon lui, en une ouverture du contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) à la future contribution Alternance unique prévue dans le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui sera présenté en Conseil des ministres, le 27/04/2018.

Thierry Dez répond aux questions de News Tank

**Des entreprises d'insertion déplorent de ne plus obtenir de financements d'Uniformation pour la formation de leurs salariés en insertion. Que se passe-t-il ?**

Dans le secteur de l'IAE dont la majeure partie entre dans le champ d'Uniformation, il y a deux catégories de structures :

Celles qui s'occupent de personnes très éloignées de l'emploi qui ont besoin d'un accompagnement social et formatif lourd, c'est le cas notamment des salariés en parcours d'insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les régies de quartier, et d'autres : entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) qui accompagnent vers l'emploi des personnes moins en difficulté et qui, de ce fait, ont des programmes de formation moins lourds, mais nécessaires.

Pour Uniformation, le montant annuel de la collecte des contributions « formation » des premières (ateliers et chantiers d'insertion, régies de quartier...) s'élève à quelque 8 millions d'euros, alors que nous dépensons pour la formation de leurs salariés entre 23 et 27 millions d'euros par an depuis 2014. Jusque-là, nous allions chercher ces ressources sur les fonds mutualisés au titre du plan de formation et de la professionnalisation, apportés par l'ensemble des secteurs adhérents à Uniformation.

---

« Nous avons mobilisé le CPF pour les publics des ACI et régies de quartier jusqu'à la limite du possible et nous avons dû arrêter en 2017 »

---

Mais la réforme de 2014 a considérablement réduit ces fonds mutualisés. Nous avons mobilisé le CPF pour ces publics jusqu'à la limite du possible et nous avons dû arrêter en 2017. L'an dernier, le FPSPP nous a un peu aidés à financer la formation de ces publics, mais depuis **le 01/01/2018, nous n'avons plus d'aide pour continuer** ces prises en charge. Nous sommes parvenus à trouver 13 millions d'euros pour 2018. Malheureusement, cette somme est déjà quasiment consommée.

Quelle pourrait-être la solution ?

Nous comptons beaucoup sur le volet insertion du PIC qui est en cours de déploiement **sous la forme d'un Adec doté de 20 millions d'euros en 2018**. Uniformation et les différents réseaux d'insertion sont en train d'y répondre. Nous attendons beaucoup du PIC sur tout ce qui concerne les formations permettant d'acquérir le socle de compétences et toutes les actions positionnées en amont de toute action qualifiante.

**Le PIC pourra apporter des ressources au secteur de l'IAE pendant cinq ans, mais comment pérenniser ces financements ?**

---

« Pour le moment, nous tentons de trouver des solutions avec Pôle emploi en relation avec la DGEFP »

---

**Il faudrait que le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) puisse bénéficier de la future contribution Alternance, au même titre que les contrats de professionnalisation et**

d'apprentissage afin de favoriser la mise en place de formations longues et certifiantes. Nous en discutons avec le cabinet de la ministre du Travail et la DGEFP.

Nous espérons que cette question sera prise en compte lors du débat parlementaire sur le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

***Si cette solution n'est pas choisie, nous n'aurons aucune possibilité de prendre en charge des formations pour ces publics à partir du 01/01/2019 : ni plan de formation puisque les structures de l'IAE dépassent pour l'essentiel le seuil des 50 salariés, ni CPF, ni période de professionnalisation qui est supprimée, ni alternance...***

Pour le moment, nous tentons de trouver des solutions avec Pôle emploi en relation avec la DGEFP : lorsque nous refusons un dossier, celui-ci est transféré à Pôle emploi qui décide ou non de le financer. Il le prend dès lors que le projet de formation concerne la personne (son évolution, son projet professionnel) et non la formation pour répondre à l'objet social de la structure d'accueil.

***Un équilibre trouvé autour du PIC, d'une part pour assurer le financement des formations socle de compétences / formations positionnées en amont d'une formation qualifiante et d'autre part, autour de la future contribution Alternance pour financer les formations longues, professionnalisantes et qualifiantes serait une solution structurelle et pérenne, gage de la stabilisation du secteur.***